

## Séance du 25 mars 2009

### ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2009

#### I – Administration générale et aux Moyens

- 2 Budget annexe du Service de Fossoyage – Vote du Budget Primitif 2009
- 3 Budget annexe du Service de l'Assainissement – Vote du Budget Primitif 2009
- 4 Budget annexe du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) -  
Vote du Budget Primitif 2009
- 5 Budget annexe du Service de l'Eau Vote du Budget Primitif 2009
- 6 Budget Principal de la Ville – Vote du Budget Primitif 2009
- 7 Vote des taux d'imposition
- 8 Approbation du programme 2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale
- 9 Passeports biométriques – Information au Conseil Municipal

#### II – Développement du Territoire

- 10 Réalisation Centre de l'Enfance – Actualisation de l'enveloppe prévisionnelle
- 11 Extension du réseau primaire d'eau potable giratoire Saint Laurent/Ravine à  
Marquet – Financement
- 12 Immersion de récifs artificiels en baie de La Possession Financement –  
Convention Commune / CRPMEM
- 13 Enfouissement des lignes électriques 63 000 volts surplombant le Plateau  
Festival et la ZAC Centre Ville – Convention EDF / Commune
- 14 Programmation des travaux d'Electrification Rurale – Avenant à la Convention  
et plan de financement

#### Question diverse

- 1 Proposition de dénomination du site Moto cross de Ravine à Malheur  
du nom de Pascal Ravenne

**AFFAIRE N° 1 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 FEVRIER 2009**

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 21 février 2009, le Conseil Municipal a délibéré sur les affaires détaillées dans l'ordre du jour ci-joint.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur, le Conseil Municipal est appelé à approuver le procès verbal des délibérations de la séance précitée.

Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions ou observations et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications.

*Monsieur Jacques HOARAU demande la parole afin de préciser qu'étant donné son absence à la séance du Conseil sus visée, il s'abstiendra de vote sur cette question.*

Il est acté qu'aucune question, ni complément d'informations ou d'explications n'ont été formulés par les membres présents.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'avis favorable des Commissions de l'Administration Générale et aux Moyens et du Développement du Territoire réunies le 23 mars 2009,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (deux abstentions : MM. HOARAU Jacques et MALET Lilian), approuve le procès-verbal de la séance citée ci-dessus.

.....

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Pour copie conforme  
Le Maire

**AFFAIRE N° 2 : BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE FOSSOYAGE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009**

Le Conseil Municipal est appelé à voter le Budget Primitif du service de Fossoyage pour l'exercice 2009.

Les documents budgétaires ci-annexés retracent l'ensemble des données de ce budget qui n'est constitué que d'une section de fonctionnement s'équilibrant à 5 000 €.

Vu le budget primitif 2009, section par section et chapitre par chapitre, ci-joint,

Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions ou observations et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications.

Il est acté qu'aucune question, ni complément d'informations ou d'explications n'ont été formulés par les membres présents.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Administration Générale et aux Moyens réunie le 23 mars 2009

après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- vote, section par section et chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2009 du service de Fossoyage dans les cimetières
- autorise le Maire à effectuer les dépenses et à recouvrer les recettes inscrites sur le document budgétaire.

.....

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Pour copie conforme  
Le Maire

**AFFAIRE N° 3 : BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009**

Le Conseil Municipal est appelé à voter le Budget Primitif du service de l'Assainissement pour l'exercice 2009.

Les documents budgétaires ci-annexés retracent l'ensemble des données de ce budget qui s'élève à 310 000 € pour la section d'investissement et à 167 000 € pour la section de fonctionnement.

Vu le budget primitif 2009, section par section et chapitre par chapitre, ci-joint,

Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions ou observations et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications.

**Monsieur Christian PAUSE** demande la parole en vue d'avoir des éclaircissements sur la diminution des dépenses d'investissement en matière d'assainissement.

**Monsieur le Maire** donne la parole à Monsieur Doris CARASSOU, Directeur Général des Services, afin que des éléments de réponse soient apportés.

Il précise donc à Monsieur PAUSE que ces dépenses tiennent compte des subventions obtenues avec les différents partenaires financiers en la matière. Les subventions ayant fortement diminuées, tant au niveau de l'Etat que de l'Europe, les dépenses ont été réajustées.

**Monsieur Jean Yves MOREL** demande la parole afin de savoir si cette baisse des investissements impactera sur la délivrance des permis de construire.

**Monsieur le Maire** donne la parole à Monsieur Doris CARASSOU, Directeur Général des Services, afin que des éléments de réponse soient apportés.

Il informe que cette baisse ne compromettra pas la délivrance de nouveau permis, cependant la Ville, au vu des diminutions de crédits, entend cibler ses efforts sur des secteurs identifiés qui nécessitent des interventions prioritaires notamment au niveau du renforcement ou du redimensionnement des réseaux, à savoir : la SATEC, La Rivière des Galets et la Ravine à Malheur.

S'agissant des opérations de lotissement, il appartient au lotisseur de pendre en charge les dépenses de réseaux afférentes à son opération. Sur ce point, il est rappelé que le réseau collectif de la commune et son raccordement à la STEP font l'objet de travaux importants cette année, notamment les travaux de mise aux normes de la station d'épuration.

Il est acté qu'aucune question, ni complément d'informations ou d'explications n'ont été formulés par les membres présents.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Administration Générale et aux Moyens réunie le 23 mars 2009

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- vote, section par section et chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2009 du service de l'Assainissement,
- autorise le Maire à effectuer les dépenses et à recouvrer les recettes inscrites sur le document budgétaire.

.....  
Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Pour copie conforme  
Le Maire



**AFFAIRE N° 4 : BUDGET ANNEXE DU SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009**

Le Conseil Municipal est appelé à voter le Budget Primitif du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) pour l'exercice 2009.

Les documents budgétaires ci-annexés retracent l'ensemble des données de ce budget qui s'élève à 150 000 € pour la section de fonctionnement.

Vu le budget primitif 2009, section par section et chapitre par chapitre, ci-joint,

Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions ou observations et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications.

Il est acté qu'aucune question, ni complément d'informations ou d'explications n'ont été formulés par les membres présents.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Administration Générale et aux Moyens réunie le 23 mars 2009

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés ;

- vote, section par section et chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2009 du SPANC,
- autorise le Maire à effectuer les dépenses et à recouvrer les recettes inscrites sur le document budgétaire.

.....  
Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Pour copie conforme  
Le Maire

**AFFAIRE N° 5 : BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009**

Le Conseil Municipal est appelé à voter le Budget Primitif du service de l'Eau pour l'exercice 2009.

Les documents budgétaires ci-annexés retracent l'ensemble des données de ce budget qui s'élève à 488 900 € pour la section d'investissement et à 859 800 € pour la section de fonctionnement.

Vu le budget primitif 2009, section par section et chapitre par chapitre, ci-joint,

Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions ou observations et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications.

Il est acté qu'aucune question, ni complément d'informations ou d'explications n'ont été formulés par les membres présents.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Administration Générale et aux Moyens réunie le 23 mars 2009

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- vote, section par section et chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2009 du service de l'Eau,
- autorise le Maire à effectuer les dépenses et à recouvrer les recettes inscrites sur le document budgétaire.

.....

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Pour copie conforme  
Le Maire

**AFFAIRE N° 6 : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009.**

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal est appelé chaque année, à voter avant le 31 mars, le budget de l'exercice en cours. Le vote du budget, qui est la traduction de la volonté politique, est précédé d'un débat sur les orientations budgétaires.

Ce débat, qui a eu lieu le 21 février dernier, a permis d'arrêter les orientations suivantes :

**LES HYPOTHESES BUDGETAIRES.**

Avec un environnement où l'évolution des recettes est peu favorable, un accroissement naturel des charges, un constat de ralentissement des bases fiscales et le transfert d'obligations supplémentaires, non compensées, le budget 2009 nécessite que l'on maîtrise les dépenses de fonctionnement.

L'élaboration du budget prendra donc en compte les hypothèses suivantes :

- Maîtriser des dépenses de gestion courantes (eau, téléphone, carburant, fêtes et cérémonies...),
- Contenir les dépenses de personnels,
- Soutenir les deux établissements publics rattachés (CCAS et Caisse des écoles),
- Obtenir un taux de subvention des équipements de 30%,
- Dégager un autofinancement de 0,95 millions d'euros,
- Réaliser un emprunt de 4, 5 millions d'euros,
- Procéder à la liquidation d'immobilisation corporelle.

**LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR 2009**

	INSCRIPTION BP 2009	ETAT	DEPARTEMENT	AUTRES
<b>LA CULTURE</b>				
PLATEAU FESTIVAL	1 800 000,00	1 400 000,00		
<b>L'EDUCATION</b>				
ECOLE PAUL LANGEVIN	100 000,00			
INSTALLATION I.E.N POSSESSION	80 000,00			
RENOUVELLEMENT DU MOBILIER SCOLAIRE	120 000,00			
GROUPE SCOLAIRE M. JOLI 1ERE TRANCHE FINANCIERE	1 000 000,00		300 000,00	
MODERNISATION CUISINE EVARISTE DE PARNY	800 000,00			
PARKING ECOLE HENRI LAPIERRE	110 000,00		33 000,00	

LE SPORT				
REHABILITATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	300 000,00			
LE CADRE DE VIE				
PASSERELLE PIETONNE SAINT LAURENT	250 000,00			
REHABILITATION MAIRIE ANNEXE	500 000,00			
MAISON PERSONNES AGEES	50 000,00			
RENOVATION DU SERVICE TECHNIQUE	40 000,00			
RENOVATON PARKING GARAGE COMMUNAL	210 000,00		42 000,00	
LES VRD				
TRAVAUX DE REPARATIONS DES ROUTES	200 000,00			
TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES	150 000,00			
SCHEMA DIRECTEUR EAUX PLUVIALES	80 000,00			40 000,00
EXTENSION RESEAUX EAUX USEES PICHETTE/RD 1	80 000,00			
ETUDE PLAN DE CIRCULATION	60 000,00			18 000,00
LES ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTE				
ZAC CENTRE VILLE ETUDE	200 000,00			
<b>TOTAUX</b>	<b>6 130 000 ,00</b>	<b>1 400 000,00</b>	<b>375 000,00</b>	<b>58 000,00</b>

*Avant de laisser place aux débats, **Monsieur le Maire** tient à rappeler que le Conseil Municipal du 21 février dernier, a été l'occasion de débattre des orientations budgétaires qui préfiguraient ce budget primitif.*

*Dans le respect des règles démocratiques, les remarques des uns et des autres, notamment notre opposition municipale ont été entendues, et il tient à saluer de nouveau l'état d'esprit et son implication dans nos commissions. A titre d'illustration, la Commission Affaire Générale et Financière qui s'est réunie avant-hier, a abordé les budgets dans leur détail ; M. HOARAU était présent et la commission a duré 2 heures.*

*Pour revenir au budget 2009, il rappelle les principaux axes qui ont conditionné la construction de ce budget.*

**Premier axe :**

*Maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment les dépenses de gestions communales : il va falloir se serrer la ceinture.*

**Deuxième axe :**

*Contrôle de la masse salariale, nous sommes aujourd'hui à 58% de dépenses réelles de fonctionnement. Il faut impérativement maintenir ce ratio. A défaut, ce sont nos investissements qui seront pénalisés.*

**Troisième axe :**

*Nous mettrons en service dans les prochains jours, le Pôle de l'Enfance. Il rappelle qu'à travers cet équipement, nous offrons une centaine de places supplémentaires aux familles et une cinquantaine d'emplois sera créée, pour un budget annuel de 1 300 000 €.*

*Au vu des règles de prise en charge qui tiennent compte du quotient familial, la Commune devra financer le fonctionnement de cette structure à hauteur de 400 000 €.*

*C'est ce besoin de financement qui nous avait obligés d'envisager une hausse des impôts. On a pu la différer pour l'instant, mais on ne pourra pas y échapper. Et ce n'est malheureusement pas par des propositions farfelues du genre de « réduction des indemnités des élus », comme suggéré par certains, qu'on règlera cette question.*

#### **Quatrième axe :**

*Pour contourner dans l'immédiat cette hausse des impôts, nous allons enregistrer le produit actualisé résultant de la vente, déjà validé par le Conseil Municipal, d'un terrain à l'ADAPEI. Jusqu'à maintenant, l'ADAPEI n'avait pas réussi à boucler le financement. Avec l'appui de nos services, un partenariat financier avec la SIDR et l'EPFR est en voie de finalisation.*

#### **Enfin, cinquième axe :**

*Pour boucler le plan financement de nos investissements de 2009, dont le taux de subventionnement ne s'élèvera qu'à 30%, nous devons conclure un emprunt de 4,5 millions d'euros. Il rappelle aux conseillers que le niveau d'endettement des possessionnaires est aujourd'hui l'un des plus faibles du département.*

*La liste des investissements vous a été communiquée, j'insisterai particulièrement sur ce qui reste au cœur de nos priorités : **l'Education de nos enfants.***

*A cet effet, nous entamerons cette année la construction d'un nouveau groupe scolaire à Moulin Joli, en inscrivant une première tranche financière de 1 million d'euros.*

*Nous lancerons également le programme de modernisation de tous nos réfectoires, une première enveloppe de 800 000 € est provisionnée.*

*Dans le domaine des équipements structurants soulignés aussi, le lancement des **travaux sur le Plateau Festival** qui va caractériser l'un des projets phare de notre mandature : cette scène sous les étoiles sera un lieu majeur d'animation et de diffusion culturelle. Le coût de cette opération s'élèvera à 1 800 000 €.*

*Et enfin, une autre de notre priorité, la **démocratie de proximité** avec la construction d'un centre administratif à la Ravine à Malheur.*

*Ce budget principal de la ville s'élèvera à 57 690 000€, soit une progression de plus de 10% par rapport à 2008.*

Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions ou observations et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications.

**Monsieur Christian PAUSE** demande la parole. Il indique que pour lui le vote du budget est un acte politique important puisqu'il donne le « la » à l'exercice de l'année en cours. Il concède par ailleurs qu'un mandat ne se juge pas après une année, mais bien à la fin de la mandature.

Cependant, à la lecture du budget, qui doit être mis en perspective par rapport au programme électoral, il estime qu'en matière d'investissement, le budget proposé manque d'ambition.

Lors du débat d'orientations budgétaires, la majorité avait envisagé une augmentation des impôts. L'opposition avait alors demandé solennellement à la majorité de revoir sa position au vu de la crise et des difficultés que connaissent les ménages possessionnaires. Il est satisfait de constater que malgré les contraintes de la Ville, la sagesse, consistant la non augmentation, l'a emportée. Néanmoins, il estime que des pistes sont envisageables afin de maîtriser les dépenses et de faire des économies substantielles, notamment afin de maîtriser la masse salariale, ou encore les dépenses courantes...C'est la raison pour laquelle, tout en considérant les efforts consentis, il demande à ce qu'au vu du contexte particulier de crise, les taux soient revus à la baisse.

**Monsieur Jacques HOARAU** demande la parole afin de préciser qu'il est satisfait de constater que l'opposition reste constructive et travaille en faveur des citoyens.

Pour lui, le vote du budget est la traduction d'une volonté politique. Or, n'appartenant pas la majorité élue, il n'adhère pas à la traduction de ce programme électoral. Si son groupe avait été élu, il aurait apporté un nouveau souffle porteur de changement pour les possessionnaires, avec comme principal corollaire plus de transparence, d'autant que la Chambre Régionale des Comptes avait souligné de nombreuses erreurs de gestion, qu'il se serait attaché à corriger. Il indique donc à la majorité, en faisant écho à Monsieur PAUSE, qu'elle a encore 5

années pour démontrer que sa gestion est irréprochable. Pour autant, en ce qui le concerne, il s'abstiendra de vote sur cette affaire.

**Monsieur Jean Yves MOREL** demande la parole afin d'évoquer 4 aspects sur le budget :

1. En préambule, il précise, en réaction aux propos introductif de Monsieur le Maire, qu'il assume complètement l'idée considérée comme « farfelue », que, dans ce contexte de crise, les élus devraient montrer l'exemple en ayant le courage d'accepter une diminution de leurs indemnités ;
2. Sur la présentation générale du budget, il constate que le budget est en augmentation par rapport à 2008, notamment sur les charges du personnel, censées être contenues depuis quelques années. Il s'interroge quant aux raisons de cette augmentation. Par ailleurs, le taux d'endettement a également augmenté : quelle justification peut-on y donner ?
3. Sur le Chapitre « produits exceptionnels » en fonctionnement, qu'est-ce qui justifie une augmentation de 77% ?
4. Sur le Chapitre investissement de nombreuses augmentations « anormales » sont encore à relever, notamment au niveau des ratios.
5. Enfin, lors du dernier débat d'orientations budgétaires, les élus avaient présenté les projets et ambitions de la majorité pour l'année 2009. Cependant, il n'en voit pas la retranscription comptable au niveau de la présentation de ce budget, notamment s'agissant de la culture, de la jeunesse et le sport et de l'action économique.

En guise de conclusion de son intervention, il félicite la majorité de ne pas avoir pris la décision d'augmenter les impôts, mais selon lui, le document proposé manque d'ambition et ne concède pas suffisamment d'efforts là où il le faudrait. C'est raison pour laquelle, il votera contre ce budget.

**Monsieur le Maire** indique que les différentes interventions se posent sous un double aspect :

-technique, et sur cette partie, il donnera la parole à **Monsieur Doris CARASSOU**, Directeur Général des Services ;

-et politique, dont il se chargera.

Il cède donc la parole à **Monsieur Doris CARASSOU**, Directeur Général des Services, afin d'apporter les éléments de précision nécessaires.

- Sur l'évolution des dépenses de personnel, il indique qu'il s'agit de la conséquence de l'approbation, notamment par l'opposition, du plan de majoration prenant en compte le statut du personnel non titulaire. Cette décision a eu un coût considérable, qui doit être absorbé par la Ville sur encore quelques exercices. L'augmentation des charges du personnel s'explique donc du fait de l'intégration du plan de majoration et non de recrutements supplémentaires. La masse salariale est donc maîtrisée.
- S'agissant des ratios, la Ville affiche un ratio de 58%, qui même en légère augmentation, reste l'un des plus faible du département.
- Sur l'augmentation de 77% en « produits exceptionnels », il s'agit d'une recette encaissée suite à une vente de terrain. C'est la raison pour laquelle on constate une augmentation du volume en « produits exceptionnels ».
- Sur les parts d'investissements réservés à la culture, la jeunesse, le sport...les propos tenus par Monsieur MOREL ne correspondent pas à la réalité, dans le domaine de la culture, et pour la médiathèque notamment, en terme de réhabilitation de la structure, de commande/renouvellement/entretien des ouvrages, de charges de personnels...la dépense reste conséquente.
- Enfin, sur le taux d'endettement de la Vile, et cela a été notamment souligné par la Chambre Régionale des Compte, la Ville dispose de marge de manœuvre importante..

**Monsieur Jean Claude TREPORT** demande la parole afin de réagir aux propos de Messieurs PAUSE et MOREL.

En effet, il conçoit difficilement que les représentants du MODEM et de l'UMP viennent donner à la majorité des leçons en matière de gestion. Monsieur MOREL étant un fonctionnaire d'Etat, perçoit la prime « coloniale » de 53% par rapport à ses collègues métropolitains. Est-il prêt à y renoncer, comme il suggère aux élus de renoncer à leurs indemnités alors même que certains ont renoncé à leur emploi pour servir la population ?

Il confirme que cette suggestion est totalement « farfelue » et va même plus loin en la considérant comme une insulte à la majorité municipale.

Par ailleurs, il n'admet pas que Monsieur PAUSE, représentant de l'UMP, vienne demander au Conseil Municipal de la Possession de baisser ses taux d'imposition, alors qu'elle fait l'effort considérable de ne pas les augmenter. Dans le même cas, le président départemental de son parti, maire d'une grande commune du sud, annonce une augmentation substantielle des impôts dans sa commune. Monsieur PAUSE est donc très mal placé pour donner des leçons à la Ville.

**Monsieur le Maire** prend la parole et confirme l'analyse de **Monsieur Jean Claude TREPORT**. Il estime que la position de Monsieur PAUSE relève de la démagogie car il ne peut pas dire qu'il appartient à une famille politique et qu'il est en parfaite contradiction avec les décisions de son président local. Sa demande de baisse des taux ne correspond qu'à une posture politique à La Possession, mais contredites par les dirigeants de son parti.

Il indique enfin que les possessionnais ont fait confiance à l'équipe en place, et que Monsieur PAUSE devrait se garder, aussi peu de temps après cette élection sans appel, de faire de la récupération politique sur cette affaire de diminution des impôts.

**Monsieur Jean Yves MOREL** demande la parole afin d'indiquer que ce n'est pas un esprit démagogique qui le conduit, mais il essaie d'avancer des pistes pour pouvoir réaliser des économies et la baisse des indemnités des élus en fait partie. Sur les charges de personnels, il indique que même si le plan de majoration est un élément à prendre en considération dans l'augmentation des charges du personnel, les effectifs ont également augmenté considérablement alors que des économies auraient pu être réalisées à ce niveau.

Enfin, il indique que le chapitre 65 est en augmentation de 27% entre 2008 et 2009 alors même que ce chapitre était en diminution entre 2007 et 2008.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Doris CARASSOU** sur ce dernier point afin que des éléments d'éclaircissement soient apportés.

Il indique que cette augmentation du chapitre 65 correspondant à l'augmentation des subventions des deux établissements publics rattachés à savoir la Caisse des écoles et le CCAS, afin de maintenir le niveau de service public au niveau du périscolaire, et de permettre l'ouverture prochaine du Pôle Enfance à Saint Laurent.

**Monsieur le Maire** indique par ailleurs à **Monsieur Jean Yves MOREL** s'agissant des indemnités des élus, que c'est la loi qui encadre cette compensation perçue. Ce n'est pas réellement le cas s'agissant de « sa prime coloniale ». C'est la raison pour laquelle il devrait d'autant plus y renoncer. Par ailleurs, il indique que si des partisans de son groupe dans d'autres communes ont accepté de diminuer leurs indemnités, ils ont dans le même temps procédé à une augmentation conséquente des impôts, pressurant d'autant plus les administrés.

**Monsieur Philippe ROBERT** demande la parole afin de réagir aux propos de Monsieur MOREL en matière d'investissement de la Ville pour la jeunesse. En effet, pour lui, ces déclarations sont inacceptables venant de quelqu'un qui vote systématiquement contre les subventions allouées aux associations qui œuvrent pour la jeunesse. Pire, comment justifier le recours qu'il vient d'intenter contre la Ville, visant à ce que les associations restituent à la Ville des subventions qu'il estime indues ? Lorsqu'on étudie les chiffres, 50% des jeunes ont entre 16 et 24, et les associations quelles soient à vocation sportives, culturelles ou sociales,

*jouent un rôle d'amortisseur social, et d'accompagnateurs de ces jeunes en difficulté. Or, par ses actes, ses votes, Monsieur MOREL démontrent clairement son opposition au développement du monde associatif et demande même sa mort. La municipalité n'entend pas recevoir de leçon d'un Monsieur MOREL et les jeunes n'ont pas besoin d'un défenseur comme lui.*

***Monsieur Jacques HOARAU** demande la parole et se dit surpris et peiné de le tournure des débats qui ne contribuent pas à l'intérêt des administrés. Il précise cependant qu'il est d'accord avec la majorité sur la nécessité du renoncement à la « prime coloniale », même si cela doit se faire de manière encadrée et réglementée.*

***Monsieur le Maire** reprend la parole et, pour conclure sur ces budgets, il tient à souligner, que nous venons, à travers ces 6 questions relatives au vote des budgets, d'autoriser un volume de dépenses de l'ordre de 59 millions d'euros.*

*En matière d'investissement pur, c'est-à-dire les dépenses d'équipement qui vont générer les commandes directes pour les entreprises, c'est-à-dire notre contribution au plan de relance de l'économie, dans ce contexte de crise, La Possession mettra plus de 8 millions d'euros sur la table.*

*Ainsi, la dépense d'équipement par Possessionnais s'élève à 470€, alors qu'elle n'est de 420€ pour les habitants des autres communes de notre situation démographique.*

*A La Possession, on est donc nettement supérieur à ce qui se pratique dans les autres communes.*

*En face de cela, nous avons une des fiscalités les plus faibles du Département : Avec les Aviron, nous avons le taux de taxe foncière le plus faible du Département.*

*En matière de taxe d'habitation, on est dans le milieu de tableau 14<sup>ème</sup> /24.*

*Il est donc démontré qu'à La Possession, nous arrivons à investir plus qu'ailleurs, en ayant une des fiscalités les plus faibles.*

*Et l'évidence de cette bonne gestion, les Possessionnais l'ont compris depuis 38 ans en nous réalisant successivement, ce n'est malheureusement pas le cas de notre opposition, mais j'ai bon espoir de vous faire admettre cette évidence d'ici la fin de la mandature.*

Il est acté qu'aucune question, ni complément d'informations ou d'explications n'ont été formulés par les membres présents.

## **Le Conseil Municipal,**

**Le Maire devant se rendre à une réunion de l'Association des Maires, a participé au débat et a cédé la présidence à Madame Sylviane RIVIERE.**

**Vu** l'avis favorable de la Commission de l'Administration Générale et aux Moyens réunie le 23 mars 2009

**Vu** les documents budgétaires joints : projet de budget présenté section par section, chapitre par chapitre, avec un détail fonctionnel comprenant également les annexes budgétaires prévues par la M 14, notamment, les états de dette, d'immobilisations, du personnel et la balance consolidée...

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, deux absentions (MM. HOARAU Jacques et MALET Lilian) et 4 voix contre (Mmes SADON Françoise et LACROIX /FAVEUR Marie Andrée et MM. PAUSE Christian et MOREL Jean Yves).

- vote, section par section et chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2009 qui s'élève à 57 691 052.22 € soit :
  - o 29 352 572.00 € pour le fonctionnement
  - o 28 338480.22 € pour l'investissement,

- autorise le Maire à effectuer les dépenses et à recouvrer les recettes inscrites sur le document budgétaire.

.....

Fait et clos les jour, mois et an que dessous et ont signé après lecture les membres présents.

Pour copie conforme  
Le Maire

## **AFFAIRE N° 7 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2009**

Le Conseil Municipal est appelé chaque année à voter les taux d'imposition des taxes directes locales.

Le Maire rappelle que lors du débat d'orientations budgétaires, le Conseil avait envisagé comme hypothèse une augmentation du taux des taxes d'habitation et du foncier bâti de 5 % pour 2009.

L'actualité sociale évoluant rapidement depuis le 21 février 2009, des décisions capitales étant encore en discussion entre les partenaires Cospar / Etat / Région / Département / Collectivité / Patronat, il est proposé au Conseil de différer l'augmentation des taux pour 2009 en attendant l'application effective des mesures sociales en discussion.

Dans cette optique, il est proposé de maintenir à l'identique les taux d'imposition pour 2009.

En conséquence, les taux proposés pour 2009 sont :

<b>Taux 2009</b>	
Taxe d'habitation	19.64
Taxe Foncière Bâtie	21.35
Taxe Foncière Non bâtie	34.83

Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions ou observations et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications.

**Monsieur Christian PAUSE** demande la parole et indique que dans son parti chacun est libre de ses actions. Aussi, il n'est pas du même avis que Monsieur FONTAINE, Maire de Saint Pierre et l'UMP locale. Au vu des chiffres du budget, il reste persuadé que la Ville a les moyens de baisser les taux d'imposition, en agissant sur les dépenses de fonctionnement.

**Madame Sylviane RIVIERE**, Présidente de séance, donne la parole à Monsieur Doris CARASSOU, Directeur Général des Services, afin d'apporter des éléments de précision. Il souhaiterait que Monsieur PAUSE soit plus clair dans ses propositions de leviers, susceptibles d'être actionnés, et non envisagé par la Ville. En effet, en tant que Responsable de la bonne administration de la Ville, il ne peut pas permettre qu'on laisse croire aux administrés que la Ville dispose de marge de manœuvre supplémentaires qu'elle refuse d'exploiter.

Par ailleurs, si Monsieur PAUSE refuse de la faire en séance, s'agissant d'un exercice fastidieux, pourquoi ne pas avoir participé à la réunion de la Commission des Affaires Générales et des Moyens, en charge de l'examen de cette question ? En tout état de cause, il indique à Monsieur PAUSE qu'il est disposé et disponible à entendre ses propositions.

**Monsieur Jacques HOARAU** demande la parole. Il indique que selon l'adage « trop d'impôts tue l'impôt », il estime qu'il y a d'autre levier que celui là pour équilibrer le budget. Pour lui « Là où il y a une volonté, il y a un chemin » et la Ville en a fait la preuve en renonçant à l'augmentation des taux.

Il est acté qu'aucune question, ni complément d'informations ou d'explications n'ont été formulés par les membres présents.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Administration Générale et aux Moyens réunie le  
23 mars 2009

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (deux voix contre : Mme  
LACROIX / FAVEUR Marie Andrée et M. PAUSE Christian),

vote les taux d'imposition des taxes locales tel que retracé ci-dessus.

.....

Fait et clos le jour, mois et an que dessous et ont signé après lecture les membres  
présents.

Pour copie conforme  
Le Maire

**AFFAIRE N° 8 : APPROBATION DU PROGRAMME 2009 DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE**

Le Maire rappelle que la Commune et l'Etat ont signé le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) le 12 mars 2007.

Ce contrat est le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants des quartiers reconnus prioritaires (Centre ville ; Rivière des Galets ; Saint-Laurent/Bas de Sainte-Thérèse).

Il a pour ambition l'animation du partenariat local et fédère les actions nécessaires au développement harmonieux de ces territoires urbains autour des champs suivants : *emploi - insertion et développement économique, éducation et égalité des chances, prévention de la délinquance et citoyenneté, santé, habitat et amélioration du cadre de vie.*

Les moyens alloués à ce contrat sont constitués de plusieurs éléments :

- pour chaque cosignataire (Etat et Commune) une enveloppe annuelle de 80 000 €,
- des financements spécifiques de la politique de la ville (OVVV, adultes relais, ANRU, Equipe de Réussite Educative, Atelier Santé Ville, CEL, CLAS...),
- la mobilisation des dispositifs et des financements de droit commun qui permettent de concourir aux objectifs du contrat,
- des fonds propres de la collectivité pour la contrepartie locale des subventions nationales.

Après le comité de pilotage du 16 décembre 2008, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le programme d'actions 2009 afin de solliciter les subventions auprès de l'Etat.

Avec la mobilisation du partenariat, la programmation 2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de La Possession s'établit bien au-delà de l'enveloppe contractualisée de 160 000 €. Elle est d'un montant global de 205 635 € et son plan de financement est le suivant :

- Etat	80 000 €
- Commune	80 000 €
- Autres	45 639 €.

Elle concerne pour l'heure le financement de 13 actions d'un montant global de 169 561 € et une enveloppe de 36 074 € qui serviront à positionner le financement d'autres projets en cours d'année.

L'essentiel des projets de la programmation 2009 bénéficient d'un portage associatif. Ce choix repose sur la volonté conjointe de la Commune et de l'Etat d'impliquer davantage les associations à la mise en œuvre de la Politique de la Ville. L'objectif est de les rendre plus actrices du développement de leur territoire et de leur épanouissement.

Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions ou observations et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications.

**Madame Marie Andrée LACROIX FAVEUR** demande la parole afin d'obtenir des éléments de précisions quant aux clés de financement/ programme/actions en cours ou commencées dans le cadre de ce programme d'action sociale.

**Madame Sylviane RIVIERE**, Présidente de séance, lui indique que le programme d'actions 2009 a déjà été validé et qu'il devrait obtenir les financements Etat escomptés. En effet, la programmation a été arrêtée dans les quartiers en concertation avec les chefs de projets dans les quartiers et les associations œuvrant dans le secteur social. Cette programmation englobe des actions en cours ou déjà commencées, telle que la mise en place du Point d'Accès au Droit, avec des pistes intéressantes sur les missions qui pourraient lui être dévolues, et d'autres actions qui vont commencer. Cette programmation doit obtenir l'aval des services de l'Etat lors du Comité de pilotage, dont la date devrait être arrêtée sous peu. C'est à ce moment que les actions prioritaires seront fixées avec les clés de financement afférentes.

Il est acté qu'aucune question, ni complément d'informations ou d'explications n'ont été formulés par les membres présents.

**Le Conseil municipal,**

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Administration Générale et aux Moyens réunie le 23 mars 2009

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve le programme d'action détaillé dans le tableau annexé,
- approuve les plans de financement prévisionnels,
- autorise le Maire à signer les documents afférents à ces opérations et notamment à engager des conventions pour l'attribution de subvention aux associations concernées.

.....

Fait et clos les jour, mois et an que dessous et ont signé après lecture les membres présents.

Pour copie conforme  
Le Maire

**AFFAIRE N° 9 : PASSEPORTS BIOMETRIQUES - INFORMATION AU CONSEIL**

Le Maire informe les membres que la Commune de la Possession est aujourd'hui habilitée à délivrer des passeports biométriques se substituant aux passeports électroniques délivrés en France depuis avril 2006.

Ces nouveaux passeports comporteront une photo digitalisée et des empreintes digitales numérisées à compter de juin 2009.

La Ville va donc être équipée de deux stations d'enregistrement dédiées à la délivrance de ces documents de voyages biométriques.

Jusqu'à présent, chaque résidant de la commune pouvait s'adresser à la Mairie pour effectuer une demande de passeport. Avec ce dispositif, c'est l'ensemble des citoyens, quelle que soit leur ville de résidence, qui pourra effectuer cette démarche.

Afin de matérialiser l'accord de la Ville, une convention a été signée, ci-jointe, entre le Maire et le Préfet, agissant au nom de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).

Cette convention est conclue pour une durée d'une année, le Maire peut demander à tout moment sa résiliation sous réserve d'un préavis de deux mois et les frais de fonctionnement induits par ce dispositif seront compensés à hauteur de 3200€ par an et par station.

Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions ou observations et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications.

Il est acté qu'aucune question, ni complément d'informations ou d'explications n'ont été formulés par les membres présents.

**Le Conseil municipal,**

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Administration Générale et aux Moyens réunie le 23 mars 2009

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, prend acte de cette information.

.....

Fait et clos les jour, mois et an que dessous et ont signé après lecture les membres présents.

Pour copie conforme  
Le Maire

**AFFAIRE °10 : REALISATION CENTRE DE L'ENFANCE - ACTUALISATION DE L'ENVELOPPE PREVISIONNELLE**

Le Maire rappelle que la commune a engagé la construction d'un établissement dédié à l'enfance à Saint Laurent et a confié la réalisation par mandat à la SEDRE.

Par délibération du 5/12/07, le Conseil municipal a approuvé le coût de l'opération à hauteur de 5 912 644,15 € TTC dont 4 383 006,49 € TTC pour le poste travaux ; cette réévaluation était consécutive à l'approbation des avenants de travaux (lot n°2 bâtiment TCE), de l'avenant sur marché de maîtrise d'œuvre, de l'avenant sur marché de fourniture et d'installation des équipements de cuisine et sur la prise en considération des valeurs de révision des coûts dans un contexte de progression des index.

Par délibération du 23/12/08 le Conseil municipal a autorisé la passation de nouveaux avenants sur les travaux (lots 1-VRD, 2-Bâtiment TCE et 4 –jeux et matériels pédagogiques).

En parallèle, un certain nombre de prestations et travaux complémentaires s'avèrent nécessaires pour permettre de livrer un équipement répondant parfaitement aux normes et exigences sans cesse croissantes des institutions (SDIS, Conseil Général PMI) et pour permettre au futur exploitant (CCAS) de s'installer dans un établissement équipé à l'optimum.

Il est ainsi nécessaire de prévoir d'acquérir ou commander :

- des travaux d'adaptation consécutifs au passage de la sous commission d'arrondissement du SDIS du 16/12/08 pour un montant de 17 500 € TTC
- une prestation artistique de décoration par fresque murale : 21 500 € TTC
- une prestation de marquage des ouvertures et signalétiques pour 3 300 € TTC
- une fourniture de logiciel avec formation des utilisateurs pour intégration au mode de gestion PSU imposé par la CAF pour 15 000 € TTC
- une provision de frais financiers supplémentaires pour assurer le portage de l'opération par l'intermédiaire du mandataire SEDRE à hauteur de 10 000 € TTC.

Il convient ainsi de réajuster le montant prévisionnel de l'enveloppe de cette opération à hauteur de 6 151 005,60 € TTC dont 4 593 067,80 € TTC en valeur travaux.

Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions ou observations et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications.

**Madame Marie Andrée LACROIX FAVEUR** demande la parole afin d'être éclairer sur la nature des travaux supplémentaires notamment la fresque murale à effectuer et sur la raison pour laquelle ce besoin n'a pas pu être appréhendé lors du projet initial.

**Madame Sylviane RIVIERE** donne la parole à **Monsieur Doris CARASSOU**, Directeur Général des Services, afin d'apporter les éléments de précision nécessaires.

Il lui indique que le projet initial envisageait simplement un « mur blanc ». Les services de la CAF et de la PMI nous indiquent aujourd'hui que la réalisation de cette fresque murale, sera bénéfique à l'épanouissement de l'enfant. L'enveloppe financière étant suffisante pour couvrir cette dépense complémentaire, réclamée par le Conseil Général et la CAF, soit les deux principaux financeurs, la Ville n'a pas émis d'objection à cette touche ludique et artistique. La Ville a procédé à la consultation d'entreprises susceptibles de mener à bien ces travaux. Cette consultation a été fructueuse, et il devrait être procédé à la réception des travaux, et de la levée des réserves sous peu, en vue de l'inauguration du Pôle mi-avril.

Il est acté qu'aucune question, ni complément d'informations ou d'explications n'ont été formulés par les membres présents.

**Le Conseil municipal,**

Vu l'avis favorable de la Commission du Développement du Territoire réunie le 23 mars 2009

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve le nouveau coût de l'opération à 6 151 005,60 € TTC pour une valeur des travaux de 4 593 067, 80 € TTC.
- autorise le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

.....

Fait et clos le jour, mois et an que dessous et ont signé après lecture les membres présents.

Pour copie conforme  
Le Maire

**AFFAIRE N° 11 : EXTENSION DU RESEAU PRIMAIRE D'EAU POTABLE GIRATOIRE  
SAINT LAURENT / RAVINE A MARQUET - FINANCEMENT**

Le Maire informe le Conseil municipal que la Commission Eau et Aménagement du FRAFU statuant dans le cadre du Programme Opérationnel Européen 2007 – 2013 a décidé de ramener le taux d'aide de l'opération d'extension du réseau primaire d'eau potable Giratoire Saint Laurent/Ravine à Marquet à 38, 08 % au lieu de 50 %, faute de crédits suffisants sur la maquette financière de la mesure 3 – 12.

Il convient donc de modifier le plan de financement comme suit :

- Coût de l'opération : 147 950 € HT
- Subvention du FEDER : 56 339, 36 € soit 38, 08 %
- Participation communale : 91 610, 64 €.

Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions ou observations et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications.

Il est acté qu'aucune question, ni complément d'informations ou d'explications n'ont été formulés par les membres présents.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'avis favorable de la Commission du Développement du Territoire réunie le 23 mars 2009,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve le financement de cette opération tel que sus décrit
- autorise le Maire à signer toute pièce afférente à cette affaire.

.....  
Fait et clos les jour, mois et an que dessous et ont signé après lecture les membres présents.

Pour copie conforme  
Le Maire

**AFFAIRE N° 12 : IMMERSION DE RECIFS ARTIFICIELS EN BAIE DE LA**  
**POSSESSION FINANCEMENT - CONVENTION COMMUNE /**  
**CRPMEM**

Le Maire informe le Conseil municipal que suite à l'opération d'immersion de récifs artificiels réalisée par le CRPMEM (Comité Régional des Pêches de la Réunion) en 2008 en baie de la Possession, cet organisme propose de renouveler son intervention en 2009 de la manière suivante :

- 1) Assurer le suivi scientifique des ouvrages déjà immergés afin de disposer d'informations utiles tant sur la faune marine que sur l'adaptation des ouvrages. Cette mission coûte 28 447 € TTC, la ville est sollicitée pour participer à hauteur de 2 177 € soit 7,65 % du coût de la dépense.
- 2) Engager en 2009 une nouvelle immersion de récifs artificiels pour un coût total estimé à 18 760,14 € TTC avec une contrepartie communale de 1 469,69 € soit 7,83 % de la dépense.

Compte tenu de la nécessité d'aider les artisans pêcheurs en améliorant les sites de production et aussi des résultats efficaces des récifs artificiels, il convient de soutenir ces actions.

Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions ou observations et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications.

***Monsieur Jean Yves MOREL** demande la parole afin d'avoir des éléments complémentaires sur cette opération qui date de 2008, d'autant qu'à sa connaissance le Comité des Pêches connaîtrait des difficultés.*

***Madame Sylviane RIVIERE** donne la parole à **Monsieur Doris CARASSOU**, Directeur Général des Services, afin d'apporter les éléments de précision nécessaires.*

*Il indique qu'il s'agit pas d'une subvention mais d'une prestation de service, à savoir une opération d'immersion de récifs artificiels en baie de la Possession.*

*Le bilan d'activités sur cette opération a été transmis par le Comité des pêches, qui conclut à la réussite du projet. Celui-ci n'étant pas achevé, il est nécessaire de reconduire cette convention avec le Comité des pêches qui a réalisé un travail important, et qui ne fait pas état de difficultés particulières.*

***Monsieur Jean Yves MOREL** demande que les conclusions de cette étude soient présentées à tous les conseillers municipaux.*

Il est acté qu'aucune question, ni complément d'informations ou d'explications n'ont été formulés par les membres présents.

**Le Conseil municipal,**

Vu l'avis favorable de la Commission du Développement du Territoire réunie le 23 mars 2009,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve les actions sus mentionnées et leur financement,
- approuve la convention correspondante à passer avec le CRPMEM,
- autorise le Maire à signer ladite convention et toute autre pièce afférente à cette affaire.

.....  
Fait et clos les jour, mois et an que dessous et ont signé après lecture les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire

**AFAIRE N° 13 : ENFOUISSEMENT DES LIGNES ELECTRIQUES 63 000 VOLTS  
SURPLOMBANT LE PLATEAU FESTIVAL ET LA ZAC CENTRE  
VILLE – CONVENTION EDF / COMMUNE**

Le Maire rappelle que la ville de la Possession poursuit ses efforts pour parvenir au fur et à mesure à l'effacement des lignes aériennes qui encombrant le paysage urbain.

Ainsi, dans le cadre de la requalification de l'ancienne RN1E toutes les lignes électriques et téléphoniques ont été enfouies depuis la RD41 jusqu'à la rue des Lataniers.

La même opération a été réalisée à Camp Magloire et Saint Laurent (rue de Port Louis, rues Salvador Allende et Pablo Neruda).

Aujourd'hui, il s'agit d'effacer les lignes haute tension qui traversent le Plateau Festival et le périmètre de la ZAC Centre Ville.

C'est ainsi qu'après d'importantes négociations menées avec EDF, la commune a pu obtenir l'enfouissement de la ligne 63 000 volts supprimant du même coup toutes les servitudes grevant le Centre Ville.

Après études, les deux parties optent pour la solution dite optimisée (voir convention) pour un coût global estimé à 4 950 000 € HT.

La part incombant à la commune est évaluée à 700 000 € HT et sera entièrement compensée par des réservations pour l'enfouissement des câbles dans le cadre de la rénovation de la rue Sarda Garriga et la mise à disposition d'emprises pour le passage des câbles sur d'autres sites (voir convention page 6).

Au total EDF prendra à sa charge 4 250 000 € HT pour réaliser les travaux nécessaires à l'effacement de la ligne haute tension.

Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions ou observations et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications.

Il est acté qu'aucune question, ni complément d'informations ou d'explications n'ont été formulés par les membres présents.

**Le Conseil municipal,**

Vu l'avis favorable de la Commission du Développement du Territoire réunie le 23 mars 2009,

- approuve l'opération d'enfouissement de la ligne 63 000 volts telle que sus décrite ,
- approuve le financement de l'opération comme mentionné plus haut,
- approuve la convention correspondante à passer avec EDF,
- autorise le Maire à signer ladite convention et toute autre pièce afférente à cette affaire.

.....  
Fait et clos les jour, mois et an que dessous et ont signé après lecture les membres présents.

Pour copie conforme  
Le Maire

**AFFAIRE N° 14 : PROGRAMMATION DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION  
RURALE - AVENANT A LA CONVENTION ET PLAN DE  
FINANCEMENT**

Le Maire informe les membres que depuis 2004, le SIDELEC Réunion assure la maîtrise d'ouvrage pour les travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité sur la commune de la Possession. A ce titre, une convention a été établie afin de définir les modalités techniques et financières pour la réalisation d'un programme annuel de travaux.

Ces travaux ont été réalisés par le SIDELEC en 2007 et 2008 et doivent faire l'objet d'une régularisation par l'adoption de la convention cadre n° 09/2007.

Ces travaux concernent,

- la réalisation d'extensions électriques pour les administrés,
  - le renforcement et l'enfouissement des réseaux électriques
- et s'élèvent à 1 515 000 euros.

Ces opérations d'électrification étant éligibles sur l'ensemble de la commune aux subventions du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE), le plan de financement de ces travaux est le suivant :

- FACE :	1 097 315 €
- part communale :	298 999 €
- Remboursement TVA :	118 686 €
TOTAL	<hr/> 1 515 000 €

Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions ou observations et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications.

**Monsieur Christian PAUSE** demande la parole afin d'avoir le détail des opérations d'extension.

**Madame Sylviane RIVIERE**, Présidente de séance, lui indique que ces documents ont été examinés en Commission du développement du territoire, et que ces derniers lui seront communiqués.

Il est acté qu'aucune question, ni complément d'informations ou d'explications n'ont été formulés par les membres présents.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'avis favorable de la Commission du Développement du Territoire réunie le 23 mars 2009,

Après avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve la convention cadre n° 09/2007,
- approuve les travaux de 2007 et 2008 et les avenants correspondants,
- et approuve le plan de financement.

.....  
Fait et clos les jour, mois et an que dessous et ont signé après lecture les membres présents.

Pour copie conforme  
Le Maire

**QUESTION DIVERSE N°1 : PROPOSITION DE DENOMINATION DU SITE MOTO CROSS DE RAVINE A MALHEUR DU NOM DE PASCAL RAVENNE**

Comme vous le savez tous, Pascal Ravenne vient de nous quitter tragiquement mercredi dernier, 18 mars, voilà donc tout juste une semaine. Sa Famille et ses Amis viennent de nous adresser une pétition, sollicitant que le Conseil Municipal baptise de son nom le célèbre Site de Ravine à Malheur, à Bois Rouge, consacré depuis plusieurs années aux compétitions de Moto Cross.

Le Maire pense qu'il serait légitime d'y donner suite.

Et ce serait d'autant plus juste, que Pascal Ravenne, qui a commencé la moto dès l'âge de 14 ans sur une Yamaha 125 (dont il était littéralement amoureux !), a non seulement été l'un des tout premiers à s'entraîner sur ce circuit, mais aussi l'artisan actif de son tracé dans les années 1990-1991. Il y participait, sans compter ses heures, avec la même passion qu'il vouait à ce sport. Et c'est donc ce même Circuit de Ravine à Malheur, qui l'aura emporté, et le destin malin aura voulu que ce soit au cours d'un entraînement, en compagnie d'autres pilotes.

Pascal Ravenne, né au Port il y a 36 ans, était un touche-à-tout enthousiaste de la moto, c'était aussi un habitué des podiums aux quatre coins de l'Île, terminant même 1<sup>er</sup> de la 1<sup>ère</sup> manche du Championnat National, au Tampon, ce Dimanche 15 mars, soit trois jours avant son décès.

Il laisse derrière lui une femme et un enfant, toute une famille de qui il était très proche et en permanence à l'écoute, il laisse aussi énormément d'amis, d'enfance surtout, mais également, et de façon unanime, le souvenir d'un homme toujours souriant, de compagnie recherchée, et toujours prêt à rendre service, car bénévole dans l'âme.

Le Maire ajoute que la Course qui aura lieu ce dimanche 29 mars, à Ravine à Malheur, nouvelle manche à laquelle il devait participer, lui sera évidemment dédiée, et un hommage particulier lui sera rendu entre 11 heures et 12 heures.

Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions ou observations et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications.

Il est acté qu'aucune question, ni complément d'informations ou d'explications n'ont été formulés par les membres présents.

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve cette initiative,
- et autorise le Maire à en signer l'acte et tout autre pièce afférente.

.....  
Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Pour copie conforme  
P/Le Maire

Jean Bernard GRONDIN